

Angers, le 05/02/2026

Objet : Lettre de mission - Etude relative à l'évaluation de la consommation annuelle de sacs plastiques en France en 2024 & 2025.

Madame, Monsieur ,

Dans le cadre de la directive n°94/62/CE, modifiée par la Directive 2015/720, il est demandé aux Etats membres de communiquer à la Commission européenne leur consommation annuelle de sacs en plastique légers avant le 30 juin de l'année N-2 (article 4). Pour répondre à cette obligation, l'ADEME a déjà réalisé trois enquêtes en 2022, 2024 et 2025 auprès de fabricants et importateurs de sacs plastiques légers sur le territoire français. Ces enquêtes ont permis de transmettre les données attendues par la Commission Européenne relatives aux années 2020, 2021, 2022 et 2023.

L'objectif de cette nouvelle enquête est de récolter les données suivantes, pour les années 2024 & 2025 :

- Les quantités (en nombre ou en tonnes) de sacs plastiques légers mis sur le marché français par des fabricants français ou importateurs français, décomposées en deux catégories de sacs (épaisseur inférieure à 15 microns et comprise entre 15 et 50 microns) ;
- Le poids moyen des sacs plastiques légers pour chacune des deux catégories d'épaisseur de sacs.

Les sacs plastiques concernés par cette étude sont définis dans la pièce jointe à ce courrier.

Les données ainsi collectées seront transmises à la Commission Européenne.

Le bureau d'études ECOGEOS, mandaté par l'ADEME après consultation, est en charge de cette enquête. A ce titre, vous pourrez être contactés :

- En tant qu'organisme professionnel (syndicats du secteur des emballages plastiques, éco-organismes, organismes professionnels des fabricants de sacs plastiques, du commerce, ...) pour recueillir des informations sur les pratiques de consommation de sacs plastiques des adhérents et obtenir des coordonnées de contact. Cette consultation s'effectuera par mail et téléphone.
- En tant que fabricant ou importateur de sacs plastiques sur le marché français, via la soumission d'un questionnaire de collecte de données. Il sera envoyé par email et pourra être suivi de demandes d'entretiens téléphoniques, si nécessaires.

L'ADEME et ECOGEOS s'engagent à assurer la confidentialité des données issues de cette enquête et à les utiliser dans le strict cadre de cette étude. Les données seront accessibles uniquement aux personnes en charge de l'étude dans ces structures. La communication des résultats de ces travaux se fera uniquement à partir de données agrégées.

Au nom de l'ADEME, je vous remercie par avance de répondre favorablement à la sollicitation d'ECOGEOS, afin d'assurer un plein succès à cette étude et ainsi répondre aux exigences réglementaires européennes.

Pour tout complément d'information sur cette étude, vous pouvez vous adresser à ECOGEOS en contactant Marie Haye via sacs.ademe@ecogeos.fr ou au 07 65 24 33 19. La coordination du suivi de ces travaux par l'ADEME est assurée par Edouard FOUQUE et Agathe SOTTON, que vous pouvez contacter par email aux adresses suivantes : edouard.fouque@ademe.fr et agathe.sotton@ademe.fr.

En vous remerciant pour votre précieux concours, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Charles CAUDRON

Directeur

Direction de la supervision des filières REP

PJ : définition du périmètre de l'étude.